

ATTESTATION DE PARTICIPATION A UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Pôle Stratégie - Ressources

Participant

Direction des Ressources

Nom: Humaines

Direction du Développement

Professionnel

Mme Laetitia BRINI

Secrétariat: 04.66.68.30.32

Secteur Formation

Affaire suivie par :

Manuela HAMAYET

N/Ref.: LB/MH/160

Téléphone : 04.66.68.35.59 HENDRICK

Nom de naissance (si différent du nom) :

Prénom: Isabelle

Date de naissance : 02/06/1979

Adresse d'exercice principal: Mme HENDRICK Isabelle - 15 Rue du Pigeonnier - 30200 ST

GERVAIS

Adresse électronique (facultatif) : isa@isaladiet.com

Profession: Diététicien

Mode d'exercice dominant (> 50 %): Libéral

Numéro RPPS ou ADELI

N° RPPS ou N° ADELI: 309500940

A remplir si le professionnel est enregistré au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) ou au répertoire ADELI (arrêté du 27 mai 1998 - Journal officiel du 17 juillet 1998).

Conditions de participation

Programme pluriannuel: NON

Date de début : 6 et 9 avril, 17 et 18 mai,

Date de fin (si en cours date envisagée): 14 et 15 juin 2018

Soit 42 heures de formation

Année(s) civile(s) de participation : 2018 L'attestation est délivrée au professionnel de santé.

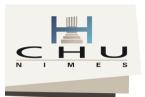
Organisme de DPC

Nom/sigle: CHU CAREMEAU

Adresse: place du Professeur Debré - 30000 NIMES

N° enregistrement OGDPC: 9130P048430

CENTRE HOSPITALIER **RÉGIONAL UNIVERSITAIRE** Place du Pr Robert Debré 30029 NÎMES cedex 9 - FRANCE Standard: 04 66 68 68 68 www.chu-nimes.fr



Programme de développement professionnel continu

Intitulé du programme :

Education thérapeutique

N° Programme ANDPC: 13201800009

Orientation nationale dans laquelle le programme s'inscrit :

2016-2018 N°32 Education pour la santé

Préciser l'année ou l'arrêté auquel cette orientation fait référence :

Arrêté du 8 décembre 2015 fixant la liste des orientations nationales du développement

professionnel continu des professionnels de santé pour les années 2016 à 2018

Nom du responsable de l'organisme de DPC : Martine LADOUCETTE, Directrice Générale, atteste que le professionnel de santé a participé au programme de DPC susmentionné.

Fait à NIMES, le mardi 3 juillet 2018

Corinne ROCHEBLAVE P/la Directrice-Générale P/ Directrice du Développement

Professionnel

Mme Laetitia BRINI

Ce document est délivré au professionnel de santé ayant participé au programme de DPC. Les Professionnels de Santé justifient de leur engagement dans une démarche de développement professionnel continu:

- au conseil compétent de l'ordre pour les professions médicales et pour les auxiliaires médicaux libéraux qui en disposent;
- à l'employeur d'un auxiliaire médical, aide-soignant ou auxiliaire de puériculture salarié du secteur public ou privé :
- à l'agence régionale de santé pour les audioprothésistes, les opticiens-lunetiers, les prothésistes et orthésistes, qui n'exercent pas à titre salarié, et les autres auxiliaires médicaux à exercice libéral.